

Objet : RS - Entrée de la communauté d'agglomération Arlysère et des communes d'Albertville et La Ravoire au capital de la Société publique locale de la Savoie (SPLS)

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffinat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 004-26 C

objet **RS - Entrée de la communauté d'agglomération Arlysère et des communes d'Albertville et La Ravoire au capital de la Société publique locale de la Savoie (SPLS)**

Thierry Repentin, président, indique que les sociétés publiques locales (SPL) sont des sociétés anonymes dotées d'une comptabilité privée dont l'actionariat est exclusivement composé de collectivités territoriales et de leurs groupements.

Pour les missions entrant dans l'objet social, les collectivités actionnaires peuvent contracter avec la SPL sans publicité ni mise en concurrence préalable dans la mesure où :

- la SPL réalise l'essentiel de son activité pour le compte des collectivités actionnaires, exclusivement sur leur territoire,
- les collectivités actionnaires exercent sur elle un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Créée en 2012, la Société publique locale de la Savoie (SPLS) dispose d'un capital social de 450 000 €, actuellement répartis de la façon suivante :

Département de la Savoie	181 120 €	40,25 %
CGLE	43 880 €	9,75 %
Commune du Bourget-du-Lac	56 250 €	12,50 %
Commune de La Motte-Servolex	56 250 €	12,50 %
Grand Lac	33 750 €	7,50 %
Grand Chambéry	33 750 €	7,50 %
Cœur de Savoie	33 750 €	7,50 %
Commune de Montmélian	11 250 €	2,50 %
Total	450 000 €	100 %

Les conseils municipaux d'Albertville et de La Ravoire ainsi que le conseil communautaire d'Arlysère ont confirmé par délibérations des 29 septembre, 10 novembre et 6 novembre 2025, leur intention d'entrer au capital de la SPLS.

Cette entrée au capital représente :

- commune de La Ravoire : 1 125 actions nouvelles à 10 € chacune, soit 11 250 €,
- commune d'Albertville : 1 125 actions nouvelles à 10 € chacune, soit 11 250 €,
- communauté d'agglomération Arlysère : 3 375 actions nouvelles à 10 € chacune, soit 33 750 €.

Au terme de cette opération, le capital de la SPLS serait donc réparti comme suit :

Département de la Savoie	181 120 €	35,76 %
CGLE	43 880 €	8,66 %
Commune du Bourget-du-Lac	56 250 €	11,11 %
Commune de La Motte-Servolex	56 250 €	11,11 %

Grand Lac	33 750 €	6,66 %
Grand Chambéry	33 750 €	6,66 %
Cœur de Savoie	33 750 €	6,66 %
Commune de Montmélian	11 250 €	2,22 %
Commune de La Ravoire	11 250 €	2,22 %
Commune d'Albertville	11 250 €	2,22 %
Arlysère	33 750 €	6,66 %
Total	506 250 €	100 %

L'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales prévoit, en préalable à la décision de l'assemblée générale extraordinaire, l'accord des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires pour toute modification statutaire portant sur la composition du capital ou les structures des organes dirigeants.

Vu l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'entrée de la communauté d'agglomération Arlysère et des communes d'Albertville et La Ravoire au capital de la Société publique locale de la Savoie dans les conditions décrites ci-avant,

Article 2 : de renoncer à exercer le droit préférentiel de souscription des actions nouvelles émises.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **004-26 C**

Objet de l'acte : RS - Entrée de la communauté d'agglomération Arlysère et des communes d'Albertville et La Ravoire au capital de la Société publique locale de la Savoie (SPLS)

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres

Date de l'acte : 05 février 2026

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260205-lmc1H35096H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35096H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2026

Date de réception en Préfecture : 06 février 2026

Date de publication sur le site internet : vendredi 06 février 2026